

Pratique de l'intégration fiscale

Cours Pratique de 2 jours - 14h

Réf : PIF - Prix 2024 : 1 340€ HT

L'intégration fiscale consiste à consolider les résultats de toutes les sociétés d'un groupe. Cela permet notamment de compenser les déficits réalisés par une filiale par les bénéfices des autres sociétés et d'imposer les résultats au niveau de la maison-mère. Cette formation vous permettra de maîtriser ces mécanismes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

- Maîtriser les mécanismes de l'intégration fiscale
- Calculer les résultats des filiales et déterminer un résultat d'ensemble
- Calculer l'imposition de résultat d'ensemble
- Analyser les conséquences des opérations de fusion et scission

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 03/2021

1) Les principes fondamentaux de l'intégration fiscale et sa mise en place

- Les conditions d'accès au régime.
- La notion de groupe en droit fiscal.
- La construction d'un groupe intégré : prise d'option, périmètre d'intégration, évolution du périmètre dans le temps.

Exercice : Cas pratique relatif à la mise en place de l'intégration fiscale.

2) Le calcul du résultat de chaque société intégrée

- Les contraintes relatives aux déficits antérieurs à l'intégration.
- Les dividendes encaissés.
- Le régime des sociétés mère et filiales.
- Le déficit d'un exercice intégré.

Exercice : Calcul du résultat fiscal de chaque société intégrée.

3) Les opérations de passage des résultats individuels au résultat d'ensemble

- Les rectifications courantes : plus ou moins-values de cessions d'immobilisations.
- Les rectifications courantes : dividendes intra-groupe, abandons de créances, subventions, provisions...
- Les rectifications spécifiques : limitations de certaines charges financières.

Exercice : Réalisation des opérations de rectification.

4) Le calcul de l'imposition du résultat d'ensemble et le paiement de l'impôt

- La déclaration annuelle du résultat d'ensemble.
- les méthodes de calcul de l'IS des filiales et de la société tête de groupe.
- L'utilisation optimale des crédits d'impôt.

Exercice : Cas pratique relatif à la détermination du résultat fiscal d'ensemble d'un groupe intégré.

5) Les régimes de distribution

- La prise en compte des spécificités des groupes.

PARTICIPANTS

Responsables administratifs et financiers, responsables comptables, contrôleurs de gestion, auditeurs, fiscalistes et avocats.

PRÉREQUIS

Connaissances de base en fiscalité des entreprises.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- La gestion des distributions internes et externes.

6) Les opérations de réorganisation affectant un groupe intégré

- La sortie d'une société du groupe.
- Les conséquences fiscales des fusions et des scissions.
- La cessation du groupe.

Exercice : Cas pratique relatif au traitement des conséquences des opérations de réorganisation au sein d'un groupe.

LES DATES

Nous contacter